

Assemblée générale du dimanche 5 février 2017
Salle Familia Servon-sur-Vilaine
Rapport moral du président: Yves Montagne

Mesdames, Messieurs, chers membres de la fédération musicale de notre département.

Nous sommes aujourd'hui 19 structures présentes et 26 représentants(tes).

19 Structures, qui ne pouvaient être des nôtres aujourd'hui, m'ont fait parvenir leurs pouvoirs. I ne souhaite pas donner de pouvoir.

Le quorum étant atteint, je déclare ouverte notre AG ordinaire.

Je tiens tout d'abord à vous souhaiter la bienvenue à tous à Servon sur Vilaine et je remercie amicalement et chaleureusement Philippe Pineau, directeur de l'école de musique associative Paul Le Flem qui nous accueille aujourd'hui. Sans lui et son équipe, sans son aide technique et matérielle, nous n'aurions pas pu organiser une telle journée. Pendant que nous nous retrouverons autour d'un repas bien mérité, les différents orchestres seront en répétition dans la grande salle afin de préparer le concert de l'AG qui devient maintenant une habitude que j'ai souhaité instaurer. Je vous invite d'ailleurs à rester cet après-midi pour le concert qui débutera à 15h30 et rassemblera les ensembles Presto et Da Capo de l'école Paul Le Flem et l'orchestre Symphopop du HangArt.

Avant de déclarer ouverts les travaux de l'Assemblée Générale ordinaire, j'aimerais que nous ayons une pensée pour les musiciens qui nous ont quitté cette année, j'aurai une pensée particulièrement émue pour Michel Lhermine (ancien administrateur de notre fédération représentant l'Ensemble Musical des Cheminots Rennais) et Georges Haraque (ancien musiciens de l'Harmonie Municipale de Rennes, de Dinard et de l'OVO Rive Sud).

Enfin, je remercie affectueusement notre amie Claude Dubois-Guyot qui a tenu à être parmi nous et Robert Sanquer administrateur sortant qui ne se représente pas. Tous deux sont pour nous tous des modèles d'assiduité, de compétences et d'expérience. Je leur adresse toute mon admiration.

Notre Assemblée Générale suivra l'ordre du jour indiqué sur votre convocation et nous achèverons nos travaux par un verre de l'amitié et un repas pour ceux qui se sont inscrits.

Deux points importants pour l'avenir de la FEPEM 35 et pour lesquels le Conseil d'Administration avait été missionné à l'AG 2016 feront l'objet d'un débat et d'un vote :

- la modification du mode de calcul des cotisations
- la demande d'agrément « Jeunesse-Education Populaire »

Ce dernier point entraînant une modification des statuts sera abordé dans le cadre d'une AG Extraordinaire qui succédera à l'AG Ordinaire conformément à l'article 17 des statuts.

En 2016, la FEPEM 35 a regroupé 39 structures sur le département, soit 11 500 musiciens, choristes, élèves, danseurs . Les 11 structures nouvelles de 2015 ont toutes confirmé leur adhésion en 2016. A noter que 14 structures ont adhéré à la FFEM par le canal de notre fédération qui est reconnue comme union départementale par celle-ci. Bien que la FEPEM 35 ne soit plus membre de la CMF, quelques structures ont continué d'y adhérer par l'intermédiaire de CMF Bretagne (9).

Deux structures n'ont pas repris leur adhésion en 2016 : Accordance Syrénor de Pacé et l'Association pour la Promotion de la musique de Pleurtuit. Je les ai rencontrées dans leurs locaux pour les relancer.

Une structure nouvelle nous a rejoint en 2016: la chorale « A si Longs Champs T » , mais n'a pas renouvelé son adhésion en 2017.

Nous avons rencontré le directeur du Conservatoire de Saint-Malo en 2016 et c'est avec plaisir que je vous informe de son adhésion en 2017. Il s'investit déjà dans de nombreux projets et je l'en remercie.

Enfin, des contacts ont été pris avec la directrice de l'Association Musicale de Vezin le Coquet que j'ai rencontré ainsi qu'avec une nouvelle chorale rennaise , la chorale « Divertimento » et l'école de musique du Pays de Brocéliande.

Voici la répartition géographique et par nature des structures de la FEPEM 35.

Pour 2017, suite à l'appel à cotisation envoyé début décembre, nous rassemblons toujours 39 structures pour 11229 musiciens, choristes, élèves et danseurs .

D'autres structures sont encore à convaincre et à rencontrer en particulier des anciens adhérents (Cancale, la Flume, le SIM Tinténiac), d'autres chorales, quelques rares orchestres d'harmonie ou BF, le CRR de Rennes et des écoles de musique traditionnelles (esthétique pour laquelle nous sommes peu présents), enfin, des ensembles instrumentaux ou de jazz. Il existe également des écoles qui ne sont pas dans le Plan musiques du Conseil Départemental.

En terme de chiffres, le Plan Musiques du département concerne 38 écoles de musique dont 18 « publiques » (6 ne sont pas à la FEPEM 35) et 20 associatives (9 ne sont pas à la FEPEM 35).

12 écoles publiques et 11 associatives du Plan sont à la FEPEM 35 auxquelles il faut rajouter l'école de musique de l'EMCR.

Comme vous le voyez, beaucoup a été fait et il y a encore beaucoup à faire !!

Certains ne souhaitent pas nous rejoindre, c'est leur droit, mais c'est dommage. D'autres ne nous connaissent pas. Nous avons fait parvenir le dossier d'adhésion 2017 à quasiment toutes les écoles de musique.

C'est avec une grande fierté que je vous informe que la FEPEM 35 a été enfin intégrée dans le Plan Musiques au titre des fédérations musicales départementales et des pratiques amateurs . Cette inscription est le résultat de notre dynamisme et la reconnaissance du travail des administratrices et administrateurs de notre CA mais aussi de tous les bénévoles et professeurs ou intervenants qui nous accompagnent.

Je tiens à saluer à nouveau l'action de mes deux vices-présidents Benoît Jean et Christian Poupelin sur lesquels je sais que je peux compter.

Un grand merci appuyé à mon ami Freddy Hovette qui conduit avec énergie et conviction l'Orchestre Départemental depuis un an et demi.

Je remercie également les membres du Conseil d'Administration et du Bureau comme Laurent qui permettent à la FEPEM 35 de se développer.

Je formulais, à l'AG 2015 de Louvigné du Désert, des craintes quant à la reconduction de l'aide du Conseil Départemental et vous faisais part de mes inquiétudes. Je peux vous rassurer aujourd'hui en vous disant que suite au travail de lobbying mis en place par le bureau, les élus sont sensibles à nos actions et à notre dynamique. Je souhaite néanmoins attirer votre attention sur deux points:

- **La nécessaire augmentation du montant de la subvention n'est pas acquise, même si nous sommes en plein développement.**
- **Le Conseil Départemental souhaite que nous augmentions notre part d'autofinancement et recherchions des recettes nouvelles. Nous nous y sommes attelés en 2016, mais il reste beaucoup à faire (particulièrement sur le sponsoring et le mécénat)**

Pour terminer sur ce point, la survie de la FEPEM 35 nous préoccupe moins, même si nous devons encore être vigilants. Le budget prévisionnel 2017 fait encore trop appel à nos réserves pour être équilibré.

A souligner et à mettre en avant la rencontre « battements de chœurs » qui au travers de son organisation, a permis de dégager 1077,00 € de recettes (buvette et participation libre du public) sur un budget final de 2823,56 € pour un prévisionnel de 2500,00 € soit 750,00 € environ dégagés pour d'autres projets ou maintenus dans les réserves. Cela va dans le bon sens.

Nous continuons de travailler avec Benoît et Laurent sur une budgétisation par projet. Chaque action devant intégrer, le plus possible, une part de recettes.

L'an passé, à La Bouëxière, l'Assemblée Générale a décidé de mener une réflexion sur une modification du mode de calcul de l'adhésion à la FEPEM 35 . C'est chose faite. Vous avez reçu un argumentaire qui sera débattu tout à l'heure et fera l'objet d'une décision applicable en 2018.

L'an passé, également, je vous avez parlé de piste à explorer: pour la formation professionnelle au travers d'Uniformation et du CNFPT). Dans ce cadre, un projet de formation a vu le jour, initié par le groupe « écoles associatives » de la fédération, en partenariat avec l'organisme de formation aux métiers des arts et du spectacle ARMETI de Redon qu'anime Christine Argenté. Nous avons mis en place un stage qui s'adresse aux écoles associatives sur la pédagogie différenciée (4 jours les 20,21 février 2017 et le 24 avril et le 15 mai). Je remercie l'école de musique Opus 17 de Bain de Bretagne qui accueille ce stage. A noter qu'au départ, Opus 17 organisait ce stage sur son territoire avec l'école des Menhirs et que nous avons fusionné nos deux propositions de formation. Le thème de ce stage répondant plus à une demande dans le cadre d'un projet d'établissement qu'à des inscriptions individuelles, deux autres écoles (Paul Le Flem et Saint Aubin du Cormier) ont mis en place leur propre stage sur la pédagogie différenciée. Je me félicite que la FEPEM 35 soit à l'origine de cette proposition et ait pu initier ce partenariat avec ARMETI. Uniformation et le CNFPT ne répondant pas toujours, au niveau de leur catalogue de formation, aux demandes très précises des équipes des écoles de musique, la FEPEM 35 aura dans l'avenir un rôle à jouer comme structure ressource ou fédératrice. Des démarches sont en cours pour aller plus loin en 2018.

Un regret : la matinée d'information sur les emplois partagés et les groupements d'employeurs a rassemblé peu de participants. Pourtant, ce fut très intéressant et nous en reparlerons.

La FEPEM 35 ayant dans ses missions le développement de l'enseignement artistique en direction de la jeunesse et des publics en difficultés, l'AG 2016 a décidé d'engager une réflexion sur l'obtention d'un

agrément « jeunesse-éducation populaire ». Cette demande sera faite auprès de la DDJSCS Direction Départementale ou Régionale à la jeunesse , aux sports et à la Cohésion Sociale). L'agrément est un acte administratif établi par le préfet après instruction de la DDJSCS et avis du CDJSVA (Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative). C'est un label de qualité qui permet de recevoir des subventions et d'être reconnu comme partenaire privilégié, mais aussi de conditions particulières en matière de cotisations sociales ou de SACEM et enfin de siéger dans les instances de concertation.

Afin de l'obtenir, nous procéderons, tout à l'heure, en AG Extraordinaire, à un toilettage de certains de nos statuts.

Pour terminer ce rapport moral, je souhaite insister sur quelques points :

• L'action en direction des chorales et ensembles vocaux :

Elle a permis des adhésions nouvelles, renouvelées en 2017.

Elle s'articule sur la formation (un stage est programmé les 8 et 9 avril 2017 avec Oleg Afonine) et sur la rencontre des choristes. Le concert « Battements de chœurs » ayant été une réussite, il y aura un « Battements de chœurs 2 » le 17 février 2018.

Un groupe de préparation est déjà au travail et s'est déjà rencontré deux fois et se réunira encore deux autres fois avant l'aboutissement du projet.

• L'ODH 35, l'Orchestre Départemental d'Harmonie :

Depuis maintenant deux ans, cet orchestre dynamique, motivé, de bon niveau et très convivial se retrouve régulièrement pour préparer des projets de concerts (4 répétitions par an et 2 ou 3 concerts). Il rassemble 35 à 40 musiciens venus de 8 structures du département. Il est placé sous la direction de mon ami Freddy Hovette assisté votre président. Nous avons prévu de proposer aux musiciens un chef différent tous les deux ans afin que l'échange et la rencontre soient formateur et riche.

Après échange au sein du CA, et pour laisser le temps à cet orchestre de prendre ses marques et son identité, il a été décidé de prolonger la mission de Freddy qui s'est investi énormément sur ce projet. D'autres chefs pourront être associés ponctuellement à l'ODH. L'orchestre sera un des deux ensembles témoins du stage de direction d'orchestre et se produira au Parc Eurodisney le 6 mai 2017.

Un point négatif : les musiciens viennent de trop peu d'orchestres et ensembles de la fédération. Peut-être l'info ne passe-t-elle pas assez auprès de chaque élève ou musicien. Nous réfléchissons à un flyer qui serait donné en main propre à chaque musicien dans le cadre d'une grande campagne de recrutement. Peut-être ceux-ci sont-ils trop sollicités par les projets de leur orchestre d'origine.

Nous avons fait le choix de limiter les répétitions et concerts, et de nous adressé au niveau le plus fédérateur de nos orchestres, à savoir milieu et fin de cycle deux, début de cycle 3 et bons amateurs. Cet orchestre doit permettre aussi à des élèves jouant dans des ensembles de taille petite ou moyenne à constitution variable de s'intégrer dans un orchestre d'harmonie plus grand et d'en découvrir la puissance, les couleurs et la dynamique.

*** Les partenariats :**

Pour se développer, la FEPEM 35 doit s'ouvrir à d'autres partenaires. C'est ce que nous avons initié en 2015 et 2016. Cette démarche d'ouverture s'est concrétisée particulièrement avec le **festival du Grand Soufflet** autour de l'accordéon avec un stage et d'autres actions. La collaboration se poursuivra en octobre 2017. C'est l'occasion, pour l'inauguration et les concerts, de rencontrer de nombreux acteurs culturels et politiques. C'est aussi pour les stagiaires le plaisir de rencontrer des artistes qui leur font partager leur esthétique et leur métier.

Un autre partenariat, riche de promesses de développement, me tient particulièrement à cœur, je veux parler de la formation professionnelle continue des personnels des structures d'enseignement. Ce projet s'est construit avec **l'association ARMETI**. Nous commençons en 2017 par une formation sur la pédagogie différenciée. D'autres thématiques seront envisageables en 2018 en lien avec les attentes formulées par le groupe « écoles associatives » dans le cadre d'Uniformation et sur impulsion de l'ADCEM (Association des Directeurs de Conservatoires et Ecoles de Musique) dans le cadre du CNFPT.

D'autres partenariats plus ponctuels sont en cours :

- la Ville de Rennes et Rennes Métropole pour « Un dimanche au Thabor » et le projet de grande rencontre en 2018.
- les Tombées de la Nuit
- la Jeune Chambre Economique
- le Comité Consultatif du spectacle vivant mis en place par le Conseil Départemental

- le SOLIMA de Rennes Métropoles (schéma d'orientation de développement des lieux de musiques actuelles)

* **Les modifications de territoires et fusions :**

Comme vous le savez peut-être, certaines collectivités ou communautés de communes ont décidé de fusionner. C'est le cas de Louvigné Communauté et Fougères Communauté qui deviennent Fougères Agglomération. C'est aussi le cas de la Communauté de communes du Pays de Liffré et la Communauté de Commune du Pays de Saint Aubin du Cormier qui deviennent Liffré/Cormier Communauté.

On parle d'une fusion du SIM Rive Sud avec l'école de musique Jean Wiener de Chartres de Bretagne.

Enfin, les écoles de musique (à statuts différents) de Dinard, Saint-Briac et Pleurtuit vont fusionner en une seule entité à la rentrée 2017/2018.

Certaines écoles risquent peut-être même de disparaître.

Tous ces changements auront des répercussions sur la FEPEM 35 en termes d'interlocuteurs, d'adhésions, de projets musicaux, et nous devons nous y préparer.

A l'AG de la Bouëxière, nous avons lancé quelques pistes de réflexion :

Certaines sont bien avancées, d'autres mériteront que nous redoublions d'efforts et d'imagination.

Le Conseil d'Administration, enfin au complet et enrichi, qui sortira de cette AG s'y attellera dès sa première réunion le : **Jeudi 9 mars 2017 à Guichen.**

Le rôle du président est, bien sûr, de gérer le quotidien de la fédération. Mais, je pense que bien plus encore, il doit réfléchir à l'avenir et anticiper.

Voici quelques suggestions 2017 ou 2018:

- un projet autour des musiques actuelles (très présentes dans certaines écoles de musique). Une rencontre en partenariat devient incontournable.
- L'esthétique des musiques traditionnelles, que nous avons approchée avec le stage accordéon. Cela pourrait nous ouvrir à de futures nouvelles structures adhérentes.
- Une rencontre en mai/juin 2018 dans le centre de Rennes (Place de la Mairie et du Parlement) ouverte au maximum de nos groupes de pratique d'ensemble (harmonies, chorales, ensembles d'écoles de musique, groupes de musique actuelles). Un très gros temps fort qui demandera beaucoup d'investissement et d'encadrement.
- L'ouverture d'une nouvelle rubrique sur le site ou mieux encore une newsletter dans laquelle vous pourriez relater ou présenter des projets particulièrement innovants ou des concerts. Cette rubrique permettrait de tisser des liens entre nous tous.
- Poursuivre notre ouverture aux autres acteurs de la musique dans le département

comme l'ADCEM, le CRR de Rennes la FSCF et en maintenant des liens forts avec la FFEM dont nous sommes une Union Départementale et en étant ouverts au travail de la CMF dont certains d'entre-nous sont encore membres.

Pour conclure:

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée tout au long de cette année.

Notre fédération s'est mise en mouvement et nous vous invitons à accompagner ce mouvement mais plus encore à en devenir des acteurs et des forces de proposition. J'en profite pour remercier chaleureusement toutes les structures qui accueillent à titre gratuit et en mettant à notre disposition des locaux de qualité, nos stages, nos rencontres, l'orchestre départemental, les groupes de travail et le CA.

